



ANNEXE 14 PERSONNES PROTÉGÉES ET RÉFUGIÉS AU SENS DE LA CONVENTION

Le présent formulaire doit être rempli par le demandeur principal et par toute personne incluse dans la demande de résidence permanente qui a été reconnue comme étant une personne protégée notamment votre époux/épouse ou votre conjoint de fait et tous les enfants à charge âgés de 18 ans ou plus.

Si l'espace est insuffisant pour fournir tous les renseignements nécessaires, veuillez joindre une feuille de papier distincte à ce formulaire pour y inscrire les détails supplémentaires. Inscrivez votre nom dans le haut de chaque page supplémentaire et indiquez le titre du formulaire ainsi que le numéro de la question à laquelle vous répondez.

1 Votre nom au complet - Nom de famille		Prénom(s)
2 Votre date de naissance (AAAA-MM-JJ)		3 Numéro ID Client/IUC/SSOBL
4 Avez-vous déjà obtenu la résidence permanente au Canada? <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui		
5 a) Est-ce qu'un autre pays que le Canada vous a reconnu la qualité de réfugié au sens de la Convention? <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui		
b) Pouvez-vous y retourner? <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui		
6 a) Êtes-vous citoyen ou ressortissant de plus d'un pays? <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui		
b) Le cas échéant, quels sont-ils?		
7 a) Êtes-vous résident autorisé et permanent d'un pays? <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui		
b) Le cas échéant, quel(s) est(sont)-il(s)?		
c) Pouvez-vous y retourner? <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui		

DÉCLARATION DU DEMANDEUR

Je déclare que les renseignements que j'ai donnés sont véridiques, complets et exacts.

Signature

Date (AAAA-MM-JJ)

Les renseignements fournis dans ce formulaire sont recueillis en vertu de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* et seront utilisés pour déterminer si vous pouvez être admis au Canada à titre de résident permanent conformément aux critères prévus dans la Loi. Ils seront conservés dans la banque de renseignements personnels CIC PPU 042 intitulés Dossiers individuels d'immigration identifiés dans **Infosource**. Ils pourront être communiqués à d'autres organisations conformément au principe d'usage compatible de l'information en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Par ailleurs, en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et de la *Loi sur l'accès à l'information*, les personnes ont le droit de s'attendre à ce que leurs renseignements personnels soient protégés et d'y avoir accès. Il est possible d'obtenir plus d'information à ce sujet en visitant le site infosource.gc.ca ou en communiquant avec le télécentre de la citoyenneté et de l'immigration. **On peut aussi accéder à Infosource à partir des bibliothèques publiques du Canada.**